

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA  
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 12  
Présents : 8  
Votants : 10  
Pouvoirs : 2

Pour 10  
Contre /  
Abstention /

Date de convocation :  
04/02/2026  
Date d'affichage :  
16/02/2026

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six,  
Le neuf février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,  
Messieurs Thierry ARSAC, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, Benoît RICHARMOZ et Guillaume VILLIBORD.

**Absents-Excusés :**

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN (pouvoir à Maryse FAVRE),  
Messieurs Stéphane BLUM (pouvoir à Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS) et Bernard PRAIZELIN.

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

**Délibération N°2026/02/024 : Budget annexe eau et assainissement – transfert partiel de résultat**  
(Nom C.L.7.1.6)

**Vu** la délibération du conseil municipal du 24/06/2024 actant le transfert de la compétence Eau et Assainissement au SIVOM LANDRY PEISEY-NANCROIX

**Vu** l'arrêté préfectoral 2024/402/SPA du 18 septembre 2024 approuvant les statuts du SIVOM LANDRY PEISEY-NANCROIX

**Considérant** que les compétences Eau et Assainissement relèvent du SIVOM LANDRY-PEISEY depuis le 1er octobre 2024

**Considérant** que la commune de LANDRY n'a constaté aucune recette en 2025, les factures de la commune de LANDRY étant prises en charge directement par le SIVOM en 2025,

**Considérant** que la commune de PEISEY-NANCROIX a facturé un rôle en 2025,

Afin d'établir une équité de traitement entre les deux communes, il est proposé que la commune de PEISEY-NANCROIX procède au transfert partiel de son résultat de fonctionnement, correspondant au montant des recettes facturées et encaissées en 2025 sur le budget EAU et ASSAINISSEMENT de la commune, soit la somme de 194 480,34 € TTC (montant du rôle moins les créances encore à recouvrer).

**Après exposé et en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** le seul transfert de résultat de la commune de PEISEY-NANCROIX pour le montant des recettes facturées et encaissées en 2025 par la commune de PEISEY-NANCROIX, pour le montant de 194 480,34 € TTC.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Secrétaire de séance,  
Thierry ARSAC

Pour Copie Conforme :  
Le Maire,  
Guillaume VILLIBORD

